

NOTE DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2022

Cette note est rédigée en application de la loi NOTRE du 7 août 2015 qui impose aux communes la rédaction d'une note brève et synthétique

1/ RAPPEL DES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021

Taux de réalisation des dépenses et recettes :

Section de fonctionnement : D 93,10 %
R 101,95%

Section d'investissement : D 60,99 %
R 93,11 %

En section de fonctionnement, les recettes sont supérieures aux prévisions en raison de la bonne fréquentation du périscolaire, de crédits exceptionnels divers liés à des remboursements de sinistres par les assureurs, d'un montant des impôts directs ainsi que des droits de mutation légèrement supérieur aux prévisions.

En dépenses, il est à noter qu'un agent sous contrat d'insertion a été recruté pour 6 mois (3 mois en 2021 et 3 mois en 2022) pour renforcer l'école et le périscolaire

En section d'investissement, c'est le montant de la taxe d'aménagement qui est en augmentation par rapport aux prévisions (nouvelles constructions rue du Pigeonnier).

Préambule

Notre budget 2022 a été élaboré en respectant la règle de la stabilité des dépenses de fonctionnement. Dans le seul souci de poursuivre le travail entrepris de bonne gestion de l'argent public, la Municipalité a choisi de concentrer les ressources disponibles sur les actions prioritaires conformément aux engagements pris en début de mandat : le cadre de vie, le bien-être des habitants, la conservation du patrimoine dont l'aménagement de l'extension du cimetière

2/ Budget 2022 : charges à caractère général

Les postes en hausse par rapport à 2021 sont ceux générés par le succès du fonctionnement du périscolaire :

- Plus de fréquentation donc plus de repas à payer au traiteur
- Plus de frais de transport de la classe délocalisée, car le prix journalier forfaitaire subit une révision des prix chaque année

Il est à noter, que sur ce chapitre sont rémunérés 2 agents du périscolaire et 1 agent de nettoyage pour la mairie mis à disposition par MANNE EMPLOI.

Montant total prévisible du chapitre : 186 360 euros

3/ Charges de personnel

- Un agent technique est en poste
- Recrutement d'une personne sous contrat d'insertion pour venir renforcer le secrétariat de la mairie dont les tâches sont en forte augmentation et pour préparer le départ à la retraite dans un délai de deux ans de la secrétaire de mairie + les 3 mois de salaire de l'agent sous contrat d'insertion pour l'école

Par ailleurs 2 agents (ATSEM et animatrice pour la garderie) sont rémunérés sur le poste « charges de personnel »

Les postes ouverts sont les suivants :

- 1 adjoint principal de 1^{ère} classe à temps complet (secrétaire de mairie)
- 1 adjoint technique à temps complet (employé communal)
- 1 ATSEM 1^{ère} classe à temps complet (école et périscolaire)
- 1 animatrice périscolaire à temps partiel
- 1 Contrat d'unique d'insertion de 3 mois pour l'école
- 1 contrat unique d'insertion à partir d'avril pour le secrétariat

Montant total prévisible du chapitre : 149 822 euros

4/ charges de gestion courante :

Autres	360 euros
Montant total des indemnités des élus :	29 000 euros
Cotisations retraite	1 289 euros
Cotisation au SDIS + vacation retraités	14 912 euros
le SDIS a augmenté sa cotisation de 16,5%	
Autres cotisation Brigade verte etc..	4 800 euros
Subventions aux associations et centre aéré	630 euros
Contribution politique habitat	250 euros
Autres	2 506 euros
Créance admise en non-valeur (Scibilia)	215 euros

Montant total prévisible du chapitre : 53 962 euros

5/ charges payés à l'EPCI

Attribution de compensation	23 000 euros
Fonds de péréquation ressources Intercommunales	20 000 euros

Montant total prévisible du chapitre : 43 000 euros

6/ frais financiers

Intérêts des emprunts	27 234 euros
Amortissements	6 583 euros
Provisions	500 euros

Montant total prévisible 37 317 euros

virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement **10 399 euros**

Montant total dépenses de fonctionnement 477 860 euros

7/Produits services et patrimoine

Périscolaire	26 000 euros
Remb. Frais autres redevables	5 750 euros
Droits de chasse	3 103 euros
Redevance occup ; domaine public	850 euros
Concession	500 euros

Montant total prévisible du chapitre : 37 703 euros

8/ Impôts et taxes

la commune a récupéré la partie « taxe foncière départementale » qui compense la perte de la taxe d'habitation.

La **revalorisation des bases** locatives sera de +3,4% en **2022**. Ce gros rattrapage est lié au retour de l'inflation en raison de la formule de calcul du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Les résultats définitifs de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) de novembre pour la France, publiés par l'INSEE sont conformes à la première estimation et ressortent à +3,4% sur un an. Cette accélération de la hausse des prix est bien sûr liée à la flambée des prix de l'énergie qui fait déraiser l'inflation depuis cet automne.

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Depuis 2018, le glissement annuel de l'ICPH constaté au mois de novembre correspond au coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de l'année suivante. Ces valeurs locatives cadastrales servent ensuite de base de calcul pour la taxe foncière. En dehors des taux d'imposition votés et appliqués par chaque commune et département, cette revalorisation annuelle entraîne donc une hausse des impôts locaux proportionnelle à l'inflation.

Aussi, la commune n'envisage pas d'augmentation du taux qui reste inchangé à ce jour. Cependant les bases n'ont pas encore été notifiées à la commune, aussi, je propose de voter les taux des taxes lors d'une prochaine séance du conseil municipal, car même si les taux demeurent inchangés, il y a lieu de prendre une délibération.

Rappel des taux votés en 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 25,17 %
- Taxe foncière sur le non bâti 54,52 %

La prévision des recettes du chapitre impôts et taxes est la suivante :

- Impôts directs locaux	158 514 euros
- FNGIR	36 545 euros
- Dotation de solidarité communautaire	18 185 euros
- Taxe sur les pylônes	15 600 euros
- Taxe sur les droits de mutation	20 000 euros
- Taxe sur la consommation d'électricité	14 000 euros

Montant total prévisible : 262 844 euros

9/ dotations et participations

Dotation forfaitaire	24 000 euros
Dotation solidarité rurale	10 400 euros
FCTVA	3 600 euros
Participation Région au transport scolaire	21 448 euros
Attribution fonds départ. TP	33 100 euros
Autres participations Etat	6 475 euros
Compensation exonération foncière	1 634 euros

Montant total prévisible du chapitre : 100 657 euros

10/ produits de gestion courante

Revenus des immeubles (location logements et baux ruraux	26 208 euros
Redevances fermiers	6 000 euros
autres	9 000 euros

Montant total prévisible : 41 208 euros

Quote part subvention investissement PLU	1 240 euros
Report	33 993 euros

Montant total recettes de fonctionnement 477 860 euros

11/ Investissements

Intitulé **dépense TTC**

Opérations engagés en 2021 et à payer en 2022

Eclairage leds

Rue de l'Eglise	12 058
Aire de retournement	
Chemin de Wolfgantzen	2 580
Etude	
Travaux	25 978
Travaux sous mandat	7 530
Tracteur + balayeuse + tondeuse	
+godet grapin et godet	52 500
Passerelle canal Vauban	8 832
Ecole porte d'entrée	5 120

Nouvelles opérations

Concessions	5 000
Cimetière extension	17 885
Videoprotection maîtrise d'oeuvre	9 720
Videoprotection travaux	5 433
Matériel de bureau	1 965
Mobilier	1 200

Montant total : 202 671 euros

12/ recettes nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement

FCTVA	15 749 euros
Subventions d'équipement	43 365 euros
Taxe d'aménagement	12 191 euros
Virement à la section	
D'investissement de la section	
De fonctionnement	10 399 euros
amortissements	6 583 euros
concession et droits similaires	2 506 euros
excédent reporté (dont subventions	
reçues pour les opérations en cours)	104 878 euros
vente du tracteur	7 000 euros

Montant total des recettes 202 671 euros

13/ encours de la dette

Détail annuité :

Capital : 45 630 euros
Intérêts : 27 234 euros
Total 72 864 euros

Profil d'extinction de la dette :

Concerne 5 emprunts :

le premier s'éteint dans 9 ans reste à rembourser à ce jour 83 371 euros

Le second dans 10 ans reste à rembourser à ce jour 202 659 euros

Le troisième dans 12 ans reste à rembourser à ce jour 245 354 euros

Le quatrième dans 14 ans 1/2 reste à rembourser à ce jour 75 000 euros

Le cinquième dans 17 ans pour le dernier emprunt reste à rembourser à ce jour 68 000 euros

Endettement par habitant : 899 euros/hab.

14/ divers

Un changement d'instruction comptable est mis en place au 1^{er} janvier 2022 avec le passage à la nomenclature M57

Suite à la dissolution de l'union des associations foncières, Madame le Maire prend en compte l'établissement du budget de l'Association foncière de la commune et la secrétaire de mairie prend en charge la comptabilité (mandats et titres) et le secrétariat. Une convention sera présentée au conseil municipal. Le rôle sera établi par un organisme extérieur dont la rémunération sera prise en charge par le budget de l'Association foncière